

**ETUDIANT NON FINANCABLE**

**2021-2022**

Vous êtes étudiant non finançable et vous souhaitez introduire une demande d’inscription auprès de notre département pédagogique :

* Cette demande doit être introduite idéalement avant le 27 septembre
* Elle doit faire mention de vos coordonnées précises, y compris un email de contact
* De la section et de l’année dans lesquelles vous souhaitez vous inscrire
* Elle doit reprendre une lettre de motivation
* Et tout élément susceptible de prouver vos dires (sous forme de photocopies, les originaux pouvant vous être demandés)
* Elle doit comprendre tous vos bulletins depuis votre entrée dans le Supérieur
* Elle doit être adressée à la direction de l’ISPG et déposée au secrétariat contre accusé de réception.
* Utilisez de préférence le document ci-dessous

En cas de refus d’inscription, et selon le décret Paysage et notre R.G.E.E. (art. 41, 42 et 43), vous avez la possibilité d’introduire un recours auprès du Collège de direction de la Haute Ecole Galilée. Ce recours doit être envoyé par recommandé au directeur-président de la HEG dans les 10 jours à dater du refus. Il doit contenir l’intégralité de votre dossier de demande.

Jean-Bernard LENS

Directeur de l’ISPG



**DEMANDE D’INSCRIPTION POUR ETUDIANT NON FINANCABLE**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Email :

Date du CESS :

SECTION ET ANNEE dans lesquelles l’étudiant souhaite s’inscrire :

NOMBRE DE CREDITS DÉJÀ ACQUIS DANS LE SUPERIEUR :

DETAILS DU PARCOURS ANTERIEUR PAR ANNEE ACADEMIQUE :

2020-2021 :

2019-2020 :

2018-2019 :

2017-2018 :

2016-2017 :

…

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS COMME PREUVES :

LETTRE DE MOTIVATION :